

GARDEZ-LES PROPRES!

SUIVEZ LES DIRECTIVES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE

Les pratiques que vous appliquez à la ferme peuvent aider à protéger l'accès aux marchés pour tous.

Respectez toujours les directives qui se trouvent sur l'étiquette des produits phytosanitaires en ce qui concerne la dose, le moment du traitement et le délai d'attente avant récolte (DAAR).

➔ **DOSE** : Utilisez toujours la bonne dose.

➔ **MOMENT DU TRAITEMENT** : Appliquez les produits phytosanitaires uniquement au stade de développement de la culture recommandé.

➔ **DAAR** : Respectez le DAAR - nombre de jours entre le traitement et la coupe de la culture.

N'oubliez pas - toute utilisation des pesticides d'une façon autre que selon les directives est illégale et peut entraîner la présence de résidus inacceptables, ce qui peut compromettre la commercialisation de vos récoltes.

Apprenez-en plus sur keepingitclean.ca/follow-the-label

